



GROUPE UMP

—
Le Président

Paris, le 16 octobre 2006

JdR/ES/cr 322

Contact : marcel.bianchi@fr

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur l'article 46 du projet de loi de prévention de la délinquance qui tend à accroître les pouvoirs des gardes champêtres, et je vous en remercie.

A l'aune de nos travaux, il est apparu, comme vous l'aviez justement souligné, qu'il n'était pas opportun de modifier la dénomination des gardes champêtres, même si celle-ci peut paraître quelque peu désuète.

Le Garde des Sceaux, ministre de la justice, a indiqué qu'une telle réforme ne pouvait être engagée sans la consultation et l'accord des intéressés eux-mêmes.

Dans sa sagesse, Monsieur Jean-René LECERF, rapporteur au nom de la commission des Lois a en conséquence retiré son amendement.

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Josselin de ROHAN